

Politique de confidentialité
conformément aux articles 13 et 14 du Règlement (UE) 2016/679
(« Règlement »)

Shopfully Marketing S.L.U., société mère de sa succursale française Shopfully Marketing (Shopfully France), est le responsable du traitement (ci-après le « **Responsable** ») des données à caractère personnel collectées dans le cadre des signalements de violations du droit national ou de l'Union européenne qui portent atteinte à l'intérêt public ou à l'intégrité du Responsable (ci-après le « **Signalement Whistleblowing** »).

Ce document complète les informations déjà fournies précédemment et, par conséquent, celles-ci ne seront pas répétées.

Le Responsable a nommé un Délégué à la protection des données (« **DPD** ») que vous pouvez contacter en écrivant à dpo@tiendeo.com.

Le Responsable peut désigner différents sous-traitants du traitement des données, y compris Shopfully S.p.A., pour la fourniture de services liés aux Signalements Whistleblowing, conformément à l'article 28 du GDPR.

Les données à caractère personnel traitées pourraient être, uniquement si vous décidez de divulguer votre identité, vos données à caractère personnel, ainsi que les données d'identification de la personne signalée et les noms d'autres personnes susceptibles de signaler les faits qui font l'objet du Signalement Whistleblowing, ainsi que tous les faits liés à votre Signalement Whistleblowing.

Dans le cadre du signalement, vous pouvez divulguer des données particulières ou judiciaires ; toutefois, ne le faites que si cela est strictement nécessaire aux fins du Signalement Whistleblowing.

Vos données sont traitées aux fins suivantes : réception, analyse et gestion des Signalements Whistleblowing. La base juridique de ce traitement est une obligation légale et en particulier les dispositions de la Loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, modifiée par la Loi 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, et le Décret 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes.

Tout traitement de données personnelles entrant dans les catégories des données spéciales ou des données judiciaires est traité par le Responsable dans le cadre des obligations relatives à la sécurité de l'emploi et à la sécurité sociale.

Veuillez noter qu'une fois le Signalement Whistleblowing est traité, son contenu peut être utilisé pour la protection juridique du Responsable et pour les actions de défense nécessaires. Dans ce cas, la base juridique du traitement de ces données à caractère personnel est l'intérêt légitime du Responsable.

Le Signalement Whistleblowing peut également être utilisé pour engager des actions disciplinaires ou des sanctions en cas de comportement prétexte, de représailles ou de discrimination au détriment de la personne signalée ou de l'auteur de signalement. Ce traitement est effectué sur la base des dispositions réglementaires applicables mentionnées ci-dessus.

Si un Signalement Whistleblowing est soumis oralement, il sera transcrit, à moins que vous ne donniez votre consentement exprès à l'enregistrement du signalement soumis oralement, ce que vous pouvez faire en fournissant un consentement spécifique. Veuillez noter qu'il n'est pas obligatoire de donner votre consentement à l'enregistrement du Signalement Whistleblowing et qu'en cas d'omission, le rapport de dénonciation sera quand même traité, sous réserve de la transcription de son contenu. Veuillez noter que vous serez toujours en mesure de vérifier et de confirmer ou de rectifier le contenu de la transcription du Signalement Whistleblowing. La période de conservation de ce rapport de dénonciation est la même que celle indiquée ci-dessous.

Veuillez noter que vous pouvez également envoyer un Signalement Whistleblowing de manière anonyme, qui sera en tout état de cause pris en compte et analysé. En ce qui concerne l'identité de la personne signalée, la fourniture de ses données est également facultative, mais le Signalement Whistleblowing peut ne pas être pris en compte si cela n'est pas matériellement possible.

Veuillez noter que si vous avez décidé de divulguer votre identité, vos données à caractère personnel ne seront traitées que par du personnel autorisé qui s'est engagé à respecter la confidentialité, sans préjudice des obligations de divulgation prescrites par la loi.

Vos données personnelles peuvent être partagées, dans la mesure strictement nécessaire, aux fins susmentionnées, avec :

- les Organes collégiaux chargés du Responsable et uniquement les personnes strictement nécessaires au suivi du Signalement Whistleblowing qui se sont engagées à la confidentialité, y compris **le facilitateur**, le cas échéant ;
- **les sujets, entités ou autorités** auxquels il est obligatoire de communiquer vos données à caractère personnel en vertu de dispositions légales ou d'ordonnances des autorités ;
- **les conseillers juridiques externes et les fournisseurs de la plateforme** avec lesquels le Responsable a conclu des contrats pour le traitement des données à caractère personnel et qui agissent en tant que sous-traitants.

Le Responsable, pour les activités de traitement décrites ci-dessus, ne transfère pas de données personnelles en dehors de l'Espace économique européen. De plus amples informations sont disponibles auprès du Responsable.

Les Signalements Whistleblowing seront traités dans un délai de trois mois à compter de la date de l'avis de réception ou, en l'absence d'un tel avis, dans un délai de trois

mois à compter de l'expiration du délai de sept jours à compter de la présentation du Signalement Whistleblowing. Les Signalements Whistleblowing et les documents connexes sont conservés pendant la durée nécessaire au traitement du Signalement Whistleblowing et, en tout état de cause, pendant une période maximale de cinq ans à compter de la date de communication du résultat final de la procédure de dénonciation, conformément aux obligations de confidentialité énoncées par les dispositions réglementaires applicables mentionnées ci-dessus et au principe énoncé à l'article 5, paragraphe 1, point e), du Règlement.

À tout moment, vous pouvez demander :

- **d'accéder à vos données** : nous vous fournirons les données dont nous disposons sur vous, le cas échéant, la source de vos données. Ce droit ne peut pas être exercé par la personne faisant l'objet d'un signalement ;
- **de rectifier vos données** si vous estimez qu'elles sont incorrectes ou qu'elles doivent être mises à jour ;
- **de restreindre** le traitement de vos données : par exemple, si vous estimez que notre traitement est illégal et/ou que certains traitements effectués sur la base de notre intérêt légitime sont inappropriés ;
- **d'effacer vos données**.

Le délai de réponse prévu par la législation européenne à laquelle nous sommes soumis est d'un mois à compter de votre demande (prolongeable jusqu'à deux mois supplémentaires en cas de complexité particulière).

Veuillez noter que, conformément aux dispositions réglementaires applicables mentionnées ci-dessus, les droits visés aux articles 15 à 22 du Règlement ne peuvent être exercés en adressant une demande au Responsable ou en déposant une réclamation conformément à l'article 77 du Règlement si l'exercice de ces droits porte un préjudice réel et concret à la confidentialité de l'identité de l'auteur du Signalement Whistleblowing, préjudice qui sera évalué au cas par cas et uniquement s'il s'agit d'une mesure nécessaire et proportionnée. Si le Responsable des données a recours à cette limitation, vous en serez informé sans délai par écrit. Nous vous rappelons que, dans ce cas, vos droits peuvent également être exercés par l'intermédiaire du CNIL.

Vous pouvez exercer vos droits et contacter le DPD en écrivant à dpo@tiendeo.com.

En tout état de cause, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (Commission nationale de l'informatique et des libertés), conformément à l'article 77 du Règlement, si vous considérez que le traitement de vos données personnelles est contraire à la législation en vigueur, dans les limites prévues.